

ROGERS SUGAR INC.
Rapport établi en application de la loi relative à la lutte contre le travail forcé et le
travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement
Rapport 2025

Préparé pour le compte de Rogers Sugar Inc. et des entités contrôlées concernées exerçant des activités visées par la loi.
Principaux documents sources utilisés pour la rédaction : le rapport 2024 de la société au titre de la loi sur les chaînes
d'approvisionnement et le rapport annuel et ESG combiné 2025.

Période couverte par le rapport	Date limite de dépôt	Portée réglementaire
Exercice clos le 27 septembre 2025	31 mai 2026	Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Table des matières

Contenu

Table des matières	2
1 Aperçu de nos activités.....	3
2 Attestation du conseil d'administration	4
3 À propos de ce rapport	5
4 Nos installations.....	6
5 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement	7
6 Politiques et processus de diligence raisonnable	9
7 Notre approche en matière de droits de l'homme	11
RESPONSABILITE SOCIALE.....	11
LIBERTE D'ASSOCIATION	11
INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCE	11
RESPONSABILITE ET CONFORMITE	11
8 Évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants.....	12
8.1 Évaluation des risques pays	12
8.2 Évaluation des risques liés aux fournisseurs.....	13
9 Mesures visant à prévenir et à réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.....	15
9.1 Mesures d'atténuation, certification et traçabilité.....	15
9.2 Certification biologique et approvisionnement responsable chez Lantic Maple	17
10 Impact et objectifs futurs.....	18

1 Notre entreprise en bref

ROGERS SUGAR INC.

Rogers Sugar Inc. détient la totalité des actions ordinaires de Lantic Inc., qui exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que la seule usine canadienne de transformation de betteraves sucrières, située à Taber, en Alberta. Rogers Sugar Inc. est une entreprise de fabrication au sens de la Loi. Les produits Lantic / Rogers comprennent du sucre cristallisé (classique et biologique), du sucre roux, du sucre glace, du sucre liquide et du sucre en morceaux, des sirops de spécialité, de la stévia, de l'agave, du sucre de coco biologique, du sucre Nature's RAW™, du sucre d'érable et des flocons d'érable, ainsi que d'autres mélanges secs.

Nos produits sont commercialisés sous nos propres marques et sous des marques de distributeurs à travers le Canada et à l'international.

LANTIC INC.

Lantic Inc. détient également la totalité des actions ordinaires de Lantic Maple Inc. (Lantic Maple), qui exploite des installations de production et d'embouteillage de sirop d'érable à Granby, Dégelis, Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, et à Websterville, dans le Vermont. Les produits de Lantic Maple comprennent du sirop d'érable pur, du sirop d'érable aromatisé, du sucre d'érable et des produits dérivés de l'érable, vendus principalement sous des marques de distributeur et sous les marques propres de Lantic Maple.

2 Attestation du conseil d'administration



Dallas Ross, président

Le conseil d'administration de Rogers Sugar Inc. a approuvé le présent rapport au nom de toutes les entités déclarantes que la Société détient ou contrôle le 7 mai 2026, conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le présent rapport pour la ou les entités concernées. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards significatifs aux fins de la Loi pour l'année de référence 2025.

Je fais l'attestation ci-dessus en ma qualité de président du conseil d'administration de Rogers Sugar Inc., au nom et pour le compte du conseil d'administration de Rogers Sugar Inc.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dallas Ross', written in a cursive, flowing style.

Dallas Ross

Président du conseil d'administration

Je suis habilité à engager la responsabilité de Rogers Sugar Inc.

7 mai 2026

3 À propos de ce rapport

Chez Rogers Sugar Inc., nous sommes guidés par des valeurs qui définissent qui nous sommes et comment nous fonctionnons. Nous nous engageons à respecter et à défendre les droits de l'homme et les normes éthiques du travail reconnus à l'échelle internationale. Dans le cadre de cet engagement, nous nous efforçons d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport décrit les mesures prises au cours de l'exercice 2025, qui s'est achevé le 27 septembre 2025, pour lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants, conformément à la loi intitulée « Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement » (projet de loi S-211). Il porte sur les activités de Rogers Sugar Inc. et de toutes les entités filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle, notamment Lantic Inc., Lantic Maple Inc. et Highland Sugarworks Inc., au Canada et aux États-Unis.

Rogers Sugar Inc., cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole RSI, est présente à la fois sur le marché du sucre et sur celui des édulcorants à base d'érable. Le présent rapport s'applique à toutes les entités sous notre contrôle et résume les mesures que nous avons prises pour évaluer et traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités directes et dans les chaînes d'approvisionnement qui soutiennent nos segments « Sucre » et « Érable ».

Rogers Sugar Inc. a établi le présent rapport en son nom propre et au nom des entités qu'elle détient ou contrôle et qui sont considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi. Dans le présent rapport, Rogers Sugar Inc. et ses entités déclarantes sont désignées collectivement par les termes « Rogers », « la Société », « nous », « notre » ou « nos ».

Il s'agit de notre troisième rapport annuel établi en vertu de la Loi. Il présente un aperçu des initiatives maintenues, lancées ou renforcées en 2025, ainsi que les domaines dans lesquels nous prévoyons de renforcer nos efforts en matière de diligence raisonnable, de suivi et de mesures correctives au cours des prochaines années.

4 Nos sites



Rogers

- 1. Siège social et raffinerie de canne à sucre Vancouver, Colombie-Britannique
- 2. Usine de betteraves sucrières Taber, Alberta
- 3. Centre de distribution, Toronto (Ontario)
- 4. Siège administratif et raffinerie de canne à sucre Montréal, QC

Lantic Maple

- 5. Usine d'embouteillage, ventes et distribution pour l'Est Granby, Québec
- 6. Usine d'embouteillage, entreposage et expédition Saint-Honoré-de-Shenley, QC
- 7. Usine d'embouteillage, entreposage et expédition Dégelis, QC
- 8. Usine d'embouteillage, entreposage et expédition Websterville, VT

5 Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement de Rogers couvrent plusieurs catégories d'achats. La chaîne d'approvisionnement agricole reste la plus importante au regard du projet de loi S-211, car les chaînes de valeur en amont de la canne à sucre et de certains autres produits agricoles peuvent présenter un risque inhérent plus élevé de recours au travail forcé et au travail des enfants. Au cours de l'exercice 2025, l'analyse de l'approvisionnement responsable de la Société a été renforcée grâce au programme ESG élargi, qui a permis de décrire la chaîne d'approvisionnement de manière plus détaillée pour le sucre de canne brut, la betterave sucrière, le sucre de canne raffiné, le sirop d'érable, ainsi que les matériaux d'emballage et de transformation.

Au cours de l'exercice 2025, la Société s'est approvisionnée en matières premières et en intrants de la chaîne d'approvisionnement principalement dans les pays suivants :

- Sucre de canne brut : Brésil, Argentine, Guatemala, El Salvador et Colombie, ainsi que des approvisionnements supplémentaires limités dans le cadre d'accords d'approvisionnement approuvés.
- Betteraves sucrières : le Canada, par l'intermédiaire de l'association Alberta Sugar Beet Growers.
- Sirop d'érable : Canada et États-Unis.
- Matériaux d'emballage et de transformation : principalement le Canada et les États-Unis, avec des apports limités en provenance d'Europe et de Chine.

Structure de la chaîne d'approvisionnement et pays d'origine

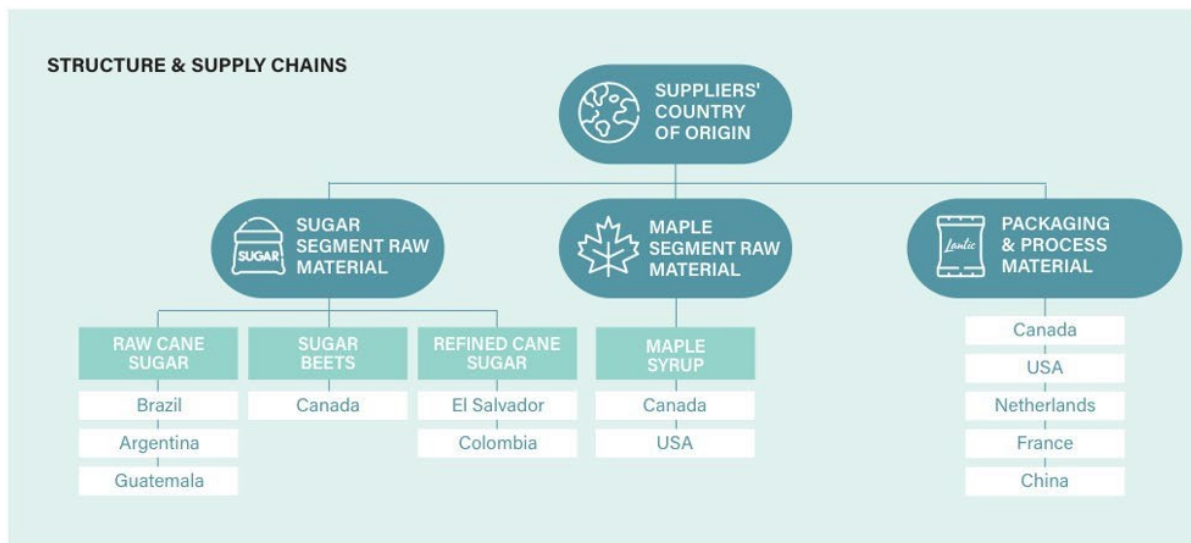


Figure 1. Structure de la chaîne d'approvisionnement ESG pour l'exercice 2025 et pays d'origine des fournisseurs.

Matières premières sucrières : sucre de canne brut du Brésil, d'Argentine et du Guatemala ; betteraves sucrières du Canada ; sucre de canne raffiné du Salvador et de Colombie. Le sirop d'érable provient du Canada et des États-Unis ; les matériaux d'emballage et de transformation proviennent du Canada, des États-Unis, des Pays-Bas, de la France et de la Chine

Indicateur de profil des fournisseurs	Résultat de l'exercice 2025	Pourquoi est-ce important ?	Implications en matière de reporting
Fournisseurs situés au Canada	94 %	La plupart des fournisseurs opèrent dans une juridiction à faible risque	Cela favorise une approche différenciée, fondée sur les risques
Fournisseurs situés aux États-Unis	3 %	Part importante de la chaîne d'approvisionnement en érable et en emballages	Risque systémique généralement plus faible, mais toujours soumis à une diligence raisonnable
Fournisseurs au Brésil	2 %	Pertinent pour l'approvisionnement en canne à sucre et un examen approfondi	Prioritaires pour une diligence renforcée
Évalués comme présentant un risque élevé	1 %	Les fournisseurs à haut risque étaient concentrés dans les activités liées au sucre de canne	Confirme les domaines où des contrôles supplémentaires sont nécessaires

6 Politiques et processus de diligence raisonnable

Rogers a adopté une politique d'approvisionnement éthique et durable ainsi qu'un code de conduite des fournisseurs associé. Ces documents définissent nos attentes en matière de conduite responsable de la part des fournisseurs, en mettant l'accent sur la gouvernance, les conditions de travail, les droits de l'homme et les pratiques agricoles durables. Ils sont révisés et mis à jour chaque année, ce qui renforce encore nos attentes en matière de bonnes pratiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Le rapport ESG de l'exercice 2025 a clairement indiqué que l'approvisionnement responsable et durable constituait une priorité centrale de l'entreprise au cours de l'année et que les contrôles pertinents s'inscrivaient dans un cadre de politiques, un processus d'approvisionnement, une stratégie de certification et un système de gestion des risques fournisseurs interconnectés. Les principaux documents et contrôles comprennent :

- Politique en matière de droits de l'homme – communiquée en interne aux collaborateurs.
- [Déclaration de politique en matière de développement durable](#) – diffusée en externe sur notre site web.
- Politique [d'approvisionnement éthique et durable](#) – diffusée en externe sur notre site web.
- Code de conduite en matière d'approvisionnement éthique et durable – communiqué en externe aux fournisseurs.

Au cours de l'exercice 2025, Rogers a continué d'exiger de ses fournisseurs directs qu'ils acceptent le Code et s'y réfèrent comme base pour l'engagement continu des fournisseurs, la remontée des problèmes et les attentes en matière de mesures correctives. Le Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique et durable de la Société couvre les principes suivants :

- Lutte contre la corruption
- Conflits d'intérêts
- Cadeaux
- Confidentialité
- Droits de l'homme, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- Règlement en matière de santé et de sécurité
- Liberté d'association
- Temps de travail, salaires et rémunérations
- Travail des enfants et jeunes travailleurs
- Non-discrimination, abus et harcèlement
- Interdiction du travail forcé, du travail servile, de l'esclavage et de la traite des êtres humains
- Durabilité environnementale
- Droits fonciers des communautés

Au cours de l'exercice 2025, Rogers a continué à intégrer ces attentes dans ses activités d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs. Les fournisseurs directs de matières premières et d'emballages sont tenus de souscrire au Code de conduite des fournisseurs, et l'entreprise a continué à mettre l'accent sur la visibilité, la traçabilité et l'évaluation des fournisseurs fondée sur les risques dans les catégories d'approvisionnement à haut risque.

Le cadre de diligence raisonnable de Rogers en 2025 combinait plusieurs niveaux d'examen : le filtrage des risques pays, l'évaluation de la durabilité au niveau des fournisseurs, la traçabilité et la vérification des certifications, ainsi que l'application des politiques internes. Comme décrit dans le rapport ESG, l'entreprise a mis en place un cadre d'évaluation des risques plus structuré intégrant (i) un dépistage systémique au niveau national à l'aide de l'indice mondial de l'esclavage (Global Slavery Index), (ii) une évaluation spécifique aux fournisseurs via une plateforme tierce de référence en matière de notation de développement durable couvrant le travail et les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique et les achats durables, (iii) la certification et l'assurance par le biais de Bonsucro pour le sucre de canne, de l'évaluation de la durabilité agricole (Farm Sustainability Assessment) pour le sucre de betterave, et de contrôles basés sur la certification biologique/Ecocert dans

secteur de l'érable, et (iv) une mise en œuvre interne par le biais de la Politique d'approvisionnement éthique et durable, du Code de conduite des fournisseurs, d'audits et d'outils de traçabilité.

7 Notre approche en matière de droits de l'homme

L'approche de Rogers en matière de travail forcé et de travail des enfants s'inscrit dans son cadre plus large relatif aux droits de l'homme, à l'approvisionnement responsable et à la gouvernance. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de promouvoir les droits de l'homme dans tous les domaines d'activité, y compris les opérations, les relations commerciales et les chaînes d'approvisionnement. Nous adhérons aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (ONU), les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs).

Notre approche met l'accent sur la responsabilité sociale, la liberté d'association et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Nous veillons au respect des normes internationales du travail tout en favorisant un environnement de travail équitable et éthique.

RESPONSABILITE SOCIALE

- Nous dialoguons activement avec les communautés locales et les parties prenantes de notre chaîne d'approvisionnement afin de les écouter, d'apprendre d'elles et d'intégrer leurs retours d'expérience dans nos décisions commerciales.
- Nous nous efforçons de minimiser les impacts sociaux négatifs et de promouvoir des pratiques commerciales éthiques, la transparence et l'équité tout au long de notre chaîne de valeur.

LIBERTE D'ASSOCIATION

- Les salariés ont le droit d'adhérer à un syndicat, d'en créer un ou de s'abstenir d'y adhérer sans craindre de représailles.
- Nous menons des négociations constructives et de bonne foi avec les représentants syndicaux.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCE

- Les pratiques en matière d'emploi doivent être conformes aux lois nationales applicables et aux normes internationales.
- Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé.
- Nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont tenus de respecter les mêmes normes éthiques.

RESPONSABILITE ET CONFORMITE

- Les employés sont encouragés à signaler tout problème lié aux droits de l'homme par des voies confidentielles, sans crainte de représailles.
- L'entreprise s'engage à enquêter sur les violations et à mettre en œuvre des mesures correctives.

L'approche de Rogers en matière de droits de l'homme reflète son engagement en faveur de pratiques de travail éthiques, de la transparence et de l'engagement des parties prenantes. Nous visons à créer un environnement commercial responsable et durable en intégrant ces principes dans notre culture d'entreprise.

8 Évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants

L'évaluation des risques 2025 de Rogers a confirmé que le risque inhérent le plus élevé réside toujours dans l'approvisionnement agricole, en particulier le sucre de canne provenant de juridictions à haut risque. L'analyse ESG a affiné ce profil de risque en identifiant des indicateurs élevés de prévalence de l'esclavage moderne dans les pays fournisseurs de sucre de canne tels que le Brésil, le Guatemala, le Salvador, la Colombie et l'Argentine, tout en reconnaissant un risque plus limité mais pertinent lié à l'emballage pour certains intrants provenant de Chine. En revanche, le sucre de betterave provenant du Canada, le sirop d'érable provenant du Canada et des États-Unis, ainsi que la majorité des emballages d'origine nationale ont été classés dans des catégories à faible risque, bien qu'ils restent soumis à des contrôles réglementaires et à une surveillance.

8.1 Évaluation des risques par pays

Évaluation des risques par pays selon l'indice mondial de l'esclavage

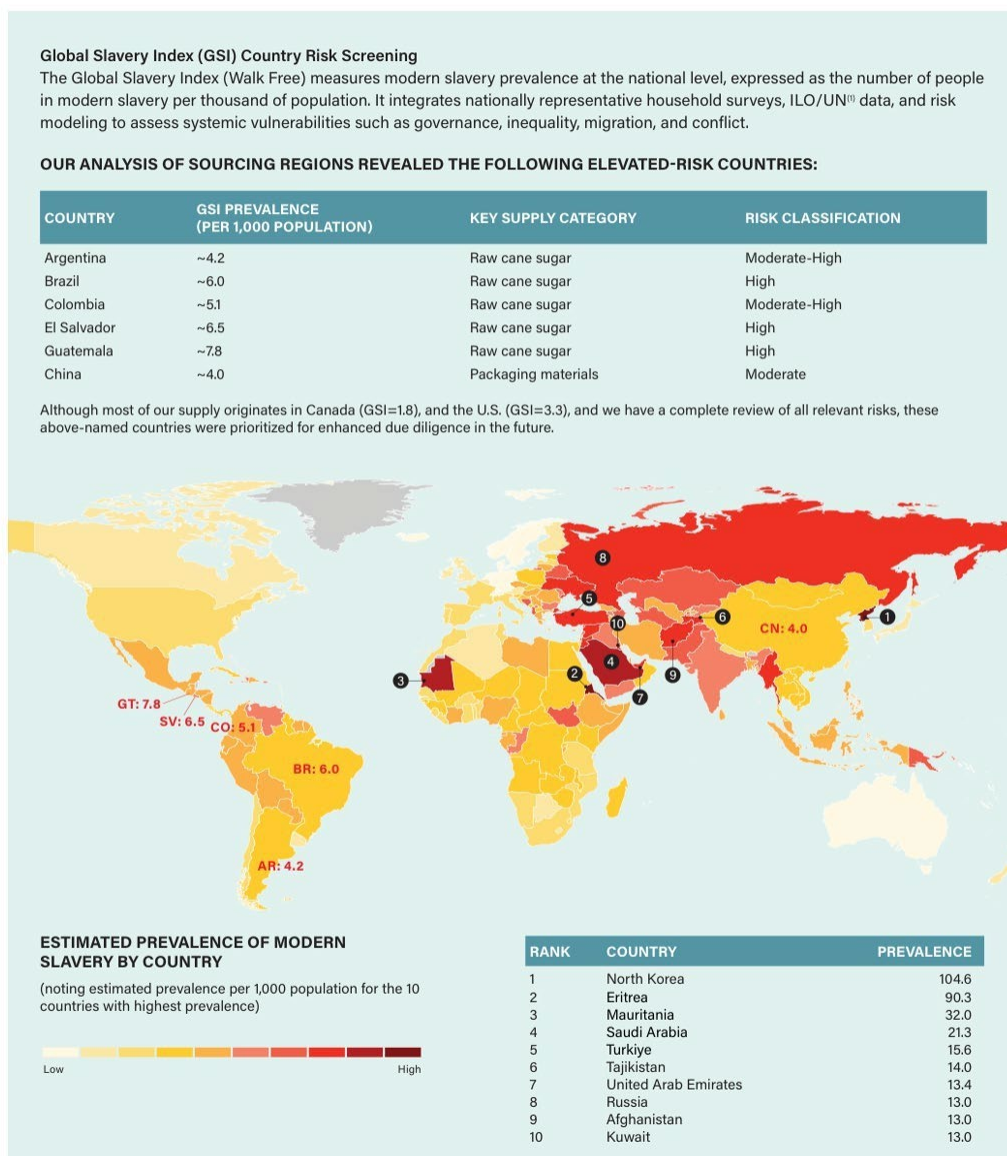


Figure 2. Évaluation des risques par pays selon l'Indice mondial de l'esclavage ESG pour l'exercice 2025, utilisée pour hiérarchiser les mesures de diligence raisonnable renforcée.

En 2025, Rogers a élargi son évaluation de la chaîne d'approvisionnement à l'aide d'un cadre structuré intégrant des indicateurs de prévalence de l'esclavage moderne au niveau national, des notations spécifiques aux fournisseurs et des mécanismes de certification spécifiques aux produits. Cela a représenté un changement significatif, passant d'une approche plus générale fondée sur des politiques

vers une approche multicouche, fondée sur les risques. Le rapport ESG de l'entreprise a également souligné que ces outils ne visent pas, à eux seuls, à déterminer un manquement ; ils servent plutôt à hiérarchiser les contrôles, à orienter les décisions d'approvisionnement et à diriger la diligence raisonnable renforcée vers les fournisseurs, les zones géographiques et les catégories de produits où le risque est le plus élevé.

- L'analyse au niveau national a mis en évidence un risque systémique élevé pour l'approvisionnement en sucre de canne provenant du Brésil, du Guatemala, du Salvador, de la Colombie et de l'Argentine, ainsi que pour certains matériaux d'emballage provenant de Chine.
- Un consultant externe a évalué plus de 2 400 fournisseurs dans toutes les catégories au cours de l'exercice 2025, offrant ainsi une visibilité supplémentaire sur les profils de risque des fournisseurs par zone géographique, catégorie de produits et niveau de risque relatif.
- Les évaluations des fournisseurs à haut risque se sont concentrées sur les activités liées au sucre de canne. Un risque moyen à élevé a également été constaté chez certains fournisseurs de betteraves sucrières, de sirop d'érable et de matériaux d'emballage, confirmant la nécessité d'une approche différenciée et fondée sur les risques en matière de gestion des fournisseurs.
- La Société a maintenu une approche différenciée et fondée sur les risques, reconnaissant que le risque n'est pas uniforme entre les fournisseurs, les zones géographiques ou les flux de produits, et que les catégories à risque plus élevé nécessitent une vérification, un engagement et un suivi proportionnellement plus rigoureux.

8.2 Évaluation des risques liés aux fournisseurs

En 2025, notre consultant externe a évalué plus de 2 400 fournisseurs dans toutes les catégories. Le risque lié aux fournisseurs est évalué à l'aide d'une plateforme de notation de développement durable mondialement reconnue qui évalue les fournisseurs selon quatre piliers :

- Travail et droits de l'homme
- Environnement
- Éthique
- Approvisionnement durable

Chaque fournisseur est évalué sur la base de ses politiques, de ses actions et de ses résultats, en tenant compte de facteurs contextuels tels que la situation géographique, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Cette méthodologie s'aligne sur les conventions de l'OIT, le Pacte mondial des Nations unies, les lignes directrices de l'OCDE et les normes ISO, ce qui en fait l'un des outils les plus largement utilisés pour la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement. Les domaines de risque pertinents sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Domaine de risque	Pourquoi le risque est-il plus élevé ?	Réponse pour l'exercice 2025	Situation résiduelle
Sucre de canne	Intensité de la main-d'œuvre agricole et approvisionnement provenant de certaines juridictions à haut risque	Renforcement du filtrage des risques ; augmentation de l'approvisionnement certifié ; maintien de la traçabilité jusqu'aux sucreries fournisseurs	Domaine d'action prioritaire
Matériaux d'emballage en provenance de Chine	Approvisionnement à l'étranger limité et visibilité moins directe que pour l'approvisionnement national	Code de conduite des fournisseurs et suivi ciblé à l'aide d'outils d'évaluation des risques fournisseurs	Volume plus faible, risque maîtrisé
Chaînes d'approvisionnement indirectes et intermédiaires	Visibilité directe réduite en raison de l'intervention de courtiers ou de négociants	Engagement accru auprès des fournisseurs et amélioration continue de la diligence raisonnable	Nécessite une amélioration continue

Le sirop d'érable est produit par un vaste réseau d'exploitations agricoles, une part importante de l'approvisionnement provenant de nombreux petits producteurs. À l'inverse, le sucre de canne est issu de grandes sucreries qui regroupent les productions de multiples cultivateurs. Par conséquent, les fournisseurs de sirop d'érable représentent une part disproportionnée de l'ensemble de notre base de fournisseurs. Voir la figure 3 pour plus de détails.

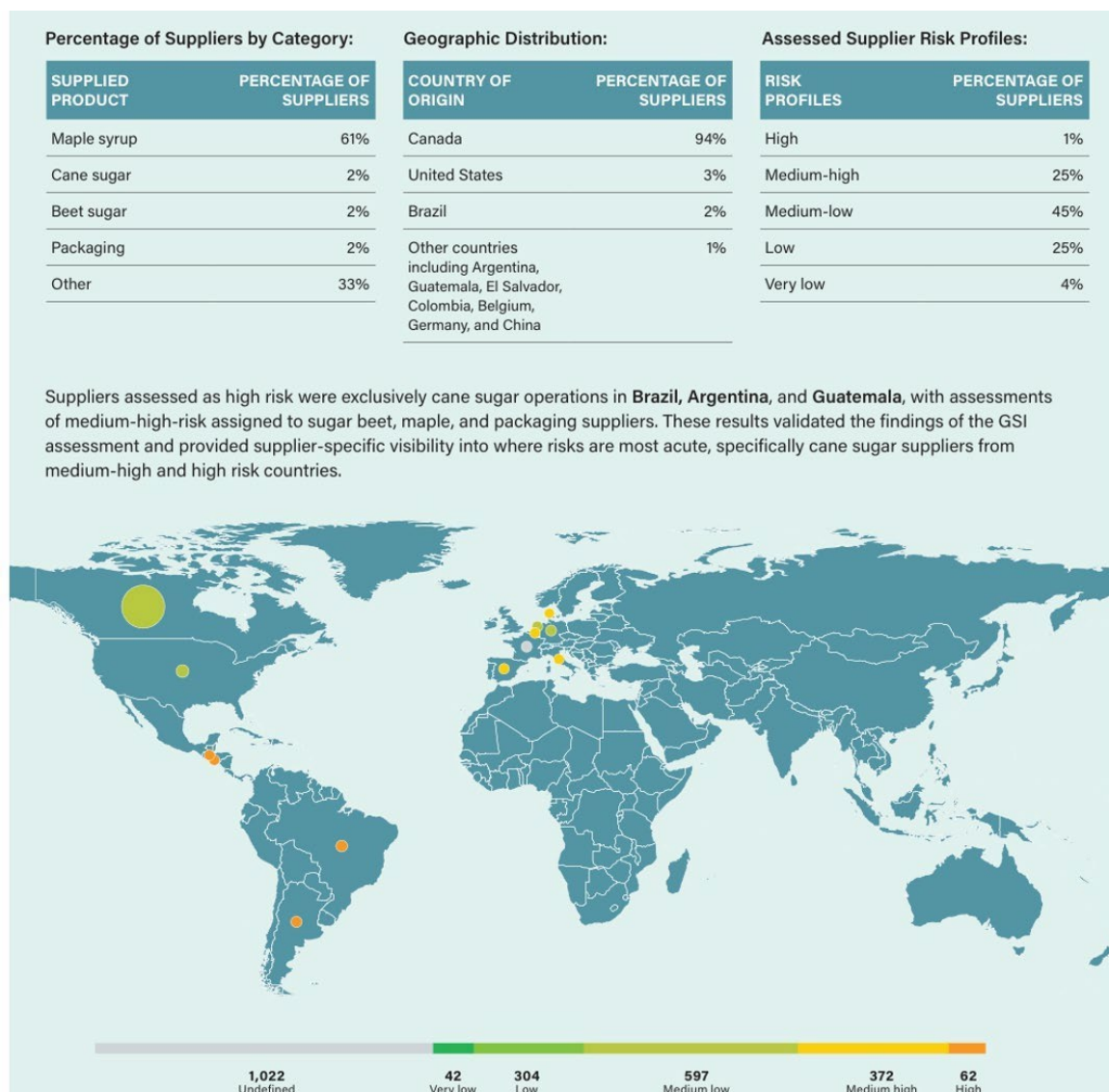


Figure 3. Portefeuille de fournisseurs ESG pour l'exercice 2025, répartition géographique et profils de risque des fournisseurs.

9 Mesures visant à prévenir et à réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Un approvisionnement fiable et résilient en sucre brut et raffiné, en betteraves sucrières et en sirop d'érable est essentiel à la réussite à long terme de notre entreprise. La sécurité de cet approvisionnement dépend à la fois d'un environnement naturel résilient et de communautés solides dans les régions d'où proviennent nos matières premières.

Nous nous efforçons d'augmenter au maximum la part de sucre brut et de sirop d'érable provenant de producteurs qui appliquent des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées. Cette approche s'inscrit dans le cadre de notre stratégie plus large en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG). Elle reflète notre conviction que l'approvisionnement durable renforce notre activité, protège l'environnement et favorise le développement de communautés plus solides et plus résilientes tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons pris les mesures suivantes pour réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement :

AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

- Élaboration d'une politique relative aux droits de l'homme, décrite ci-dessus, qui stipule que l'entreprise ne tolérera ni le travail des enfants ni le travail forcé dans aucune de ses activités ou installations ; cette politique est en vigueur depuis 2019.
- Sedex : nous avons passé avec succès un audit Sedex SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) dans l'ensemble de nos sites de production, renforçant ainsi notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et transparentes.

AU SEIN DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT :

- Nous avons cartographié notre chaîne d'approvisionnement en matières premières agricoles afin de mieux comprendre et surveiller l'exposition aux risques à chaque étape.
- Nous avons élaboré et mis à jour notre Déclaration de politique d'approvisionnement éthique et durable ainsi que notre Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique et durable, initialement rédigés en 2022 puis mis à jour en 2023 et 2024, afin de communiquer les attentes de Rogers concernant les pratiques de travail et les droits de l'homme.
- Nous avons publié la version mise à jour de notre Déclaration de politique d'approvisionnement éthique et durable et de notre Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique et durable afin de les rendre accessibles à nos fournisseurs.
- Nous avons élaboré des lignes directrices en matière d'achats durables à l'intention des agents d'achat de l'entreprise, intégrant des considérations sociales, notamment le recours à des fournisseurs qui interdisent directement ou indirectement le travail forcé et le travail des enfants.
- Nous avons continué à nous approvisionner en sucre certifié Bonsucro dans le cadre d'un partenariat d'approvisionnement pluriannuel avec un important fournisseur brésilien. Cette initiative renforce la traçabilité et s'inscrit dans notre approche consistant à nous approvisionner auprès de fournisseurs dont les pratiques durables et éthiques sont vérifiées de manière indépendante. Nous avons également collaboré avec l'organisme de certification VIVE afin d'augmenter notre approvisionnement en sucre brut certifié durable.

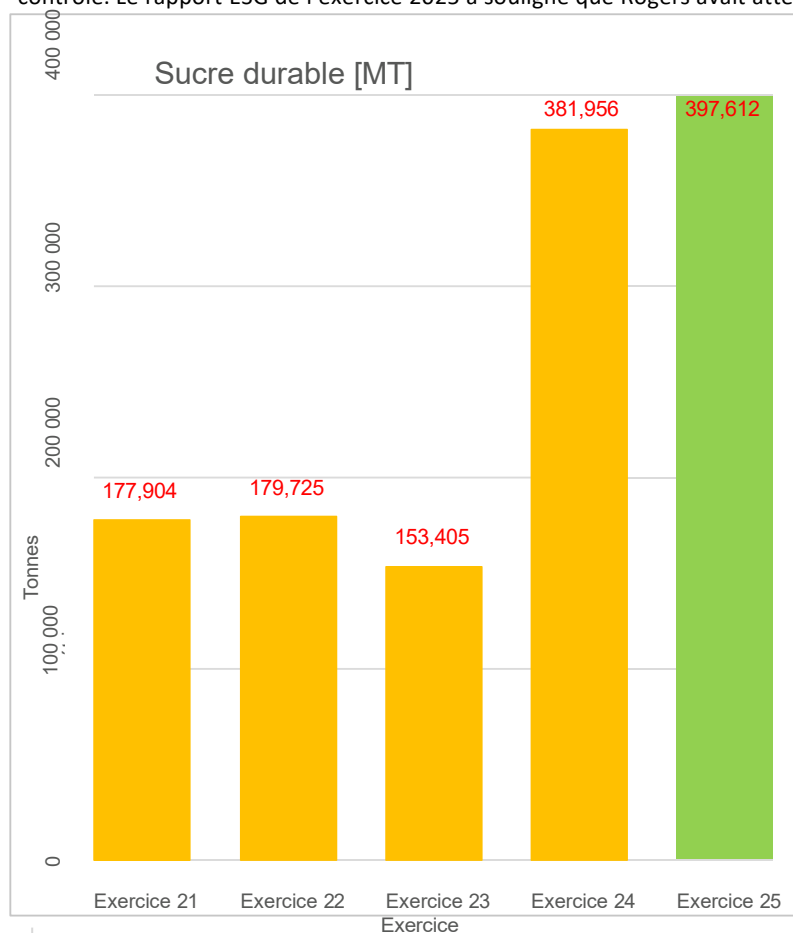
9.2 Mesures d'atténuation, certification et traçabilité

Rogers a continué à privilégier l'approvisionnement vérifié et certifié comme moyen concret de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement agricole en amont. Le rapport ESG de l'exercice 2025 a établi un lien plus explicite entre cette stratégie et les obligations de la Société au titre du projet de loi S-211, en soulignant que les systèmes de certification reconnus offrent un niveau supplémentaire de garantie sociale et de respect des droits du travail, une traçabilité renforcée et des attentes plus claires pour les fournisseurs opérant dans des secteurs agricoles à haut risque.

- Sucre de betterave : 100 % de l'approvisionnement en sucre de betterave de la société a continué d'être assuré par Alberta Sugar Beet Growers, dans le cadre de la certification « Argent » du programme Farm Sustainability Assessment (FSA).

- Sucre de canne : la part du sucre de canne certifié Bonsucro a encore augmenté au cours de l'exercice 2025, atteignant 46,1 % de l'approvisionnement total en canne à sucre.
- Sucre durable total : la part cumulée de l'approvisionnement en sucre durable a atteint 61,5 % au cours de l'exercice 2025.
- Approvisionnement en sirop d'érable : la Société a continué à renforcer la traçabilité et le contrôle de la certification biologique tout au long de sa chaîne d'approvisionnement en sirop d'érable. Le rapport ESG décrit une amélioration de la cartographie des données relatives à l'approvisionnement en sirop d'érable, une visibilité totale sur les fournisseurs biologiques et conventionnels, ainsi qu'un contrôle de la certification par Ecocert Canada et le Régime biologique canadien, avec une reconnaissance équivalente sur les principaux marchés d'exportation.

La certification Bonsucro comprend des exigences relatives au travail des enfants, au travail forcé, aux salaires, à la santé et à la sécurité, aux mécanismes de réclamation, à l'égalité des sexes, aux droits fonciers et à la traçabilité de la chaîne de contrôle. Le rapport ESG de l'exercice 2025 a souligné que Rogers avait atteint 46,1 % de sucre de canne certifié Bonsucro au cours de l'exercice 2025, une atténuation ciblée dans la catégorie de risque agricole la plus prioritaire de la Société.



Indicateur clé d'approvisionnement pour l'exercice 2025

- 46,1 % du sucre de canne brut était certifié Bonsucro
- 100 % du sucre de betterave est resté certifié selon la norme SAI FSA
- 61,5 % du sucre total fourni provenait de sources durables
- Les fournisseurs présentant un risque plus élevé font l'objet d'une diligence raisonnable renforcée et de mesures de suivi
- Le suivi annuel est actualisé à l'aide d'une analyse des risques pays, d'évaluations des fournisseurs et d'un suivi des mesures prises à l'égard des fournisseurs à haut risque

Le pourcentage de sources durables est résumé dans le tableau suivant.

PART DU SUCRE ISSU DE SOURCES DURABLES

Sucre durable fourni	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Sucre de canne	46,1 %	42,0 %	7,4 %	8,5 %	8,6 %	9,0 %
Sucre de betterave	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Total du sucre durable fourni	61,5 %	58,9 %	19,3 %	22,6 %	22,8 %	17,5 %

Outre l'attention que nous portons aux intrants agricoles, nous assurons un suivi de nos fournisseurs d'emballages, dont la majorité est basée au Canada. Ces fournisseurs font l'objet d'un contrôle régulier de leur conformité environnementale et sont tenus de respecter notre Code de conduite des fournisseurs. Cela permet de garantir que nos partenaires

de notre chaîne d'approvisionnement, quels que soient leur emplacement ou leur secteur d'activité, respectent nos attentes en matière de pratiques de travail responsables et de conduite commerciale éthique.

Grâce à ces mesures à plusieurs niveaux et ciblées, Rogers démontre son engagement à respecter des normes élevées en matière de responsabilité sociale et d'approvisionnement éthique tout au long de sa chaîne d'approvisionnement mondiale.

9.3 Certification biologique et approvisionnement responsable chez Lantic Maple

Au sein de la division Maple de Rogers Sugar, nous considérons la certification biologique non seulement comme un label, mais aussi comme un engagement en faveur de l'intégrité, de la traçabilité et de la gestion responsable. La marque Lantic Maple repose sur un approvisionnement sans OGM et sur une part croissante de production certifiée biologique. Chaque année, une proportion plus importante de notre approvisionnement en sirop d'érable provient de producteurs qui répondent aux normes rigoureuses du Régime biologique canadien (RBC) et des cadres internationaux équivalents.



CERTIFIÉ SELON LES NORMES LES PLUS STRICTES

Nos activités liées à l'érable sont certifiées par Ecocert Canada, l'un des organismes de certification biologique les plus reconnus au monde et agréé par les pouvoirs publics.

La certification couvre chaque étape du processus, de la collecte de la sève à la mise en bouteille, et fait l'objet d'audits annuels qui vérifient :

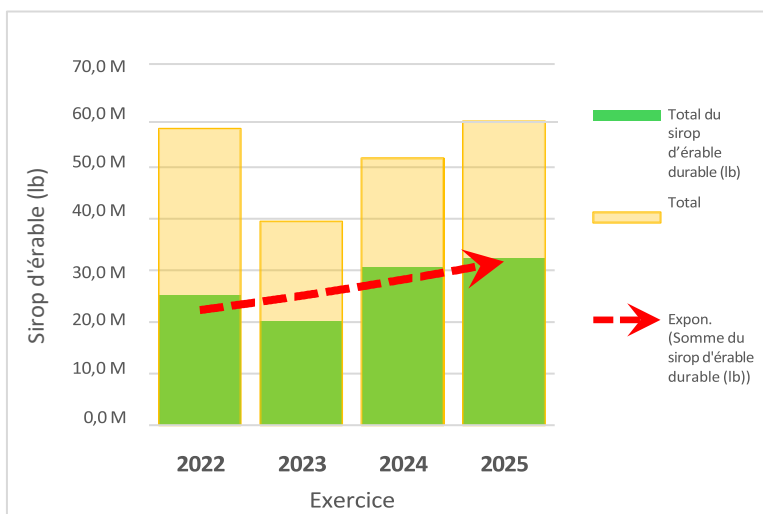
- La traçabilité : d'un fût individuel jusqu'au produit final conditionné.
- Le bilan massique : vérification de la cohérence entre les volumes achetés, transformés, inventoriés et vendus.
- Séparation et stockage : garantie que les lots biologiques et non biologiques restent séparés.
- Étapes de transformation : vérification de la conformité aux exigences de la production biologique.
- Documentation et expédition : confirmation de l'exactitude des registres et de la transparence de l'étiquetage.

Cette certification atteste que nos produits sont conformes à la norme CAN/CGSB-32.310-2020 (normes biologiques canadiennes), ainsi qu'aux réglementations équivalentes aux États-Unis (USDA NOP, 7 CFR Part 205), en Europe (règlement UE 2018/848) et au Japon (JAS biologique). Grâce à des accords d'équivalence internationaux, les consommateurs du monde entier peuvent être assurés qu'un produit Lantic Maple portant le label « bio » répond aux mêmes normes élevées, quel que soit le marché.

STIMULER LA CROISSANCE DU SIROP D'ÉRABLE BIOLOGIQUE

En 2025, nous avons également amélioré la cartographie de nos données d'approvisionnement en sirop d'érable afin d'assurer une meilleure visibilité et traçabilité auprès de nos fournisseurs de sirop d'érable biologique et conventionnel. Notre part de marché dans le sirop d'érable biologique continue de croître, ce qui renforce la durabilité et la résilience de cette gamme de produits.

Dans l'ensemble, la division Érables de Rogers Sugar continue de promouvoir un approvisionnement responsable en commercialisant un sirop d'érable certifié, traçable, respectueux de l'environnement et reconnu pour sa fiabilité au Canada et à l'étranger.



10 Impact et objectifs futurs

En 2025, Rogers Sugar a démontré que l'approvisionnement responsable et durable n'est pas seulement une aspiration, mais une pratique structurée et mesurable. En intégrant une analyse des risques systémiques à l'aide du Global Slavery Index (GSI), en réalisant des évaluations de fournisseurs via EcoVadis et en tirant parti de programmes de certification tels que Bonsucro, SAI FSA et Ecocert, nous avons pu identifier les risques critiques, renforcer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement et apporter des améliorations significatives en matière de performance de développement durable dans l'ensemble de nos activités. Cette approche globale nous a permis de traiter les risques pertinents en fonction des profils de nos principaux groupes de fournisseurs.

L'agriculture est reconnue à l'échelle mondiale comme un secteur hautement prioritaire en matière de risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants. Il est donc essentiel que nous comprenions les risques potentiels à chaque étape de notre chaîne d'approvisionnement en sucre, depuis la culture et la récolte jusqu'à l'achat de betteraves sucrières et de sucre de canne brut et raffiné auprès des producteurs, des sucreries et des intermédiaires tiers dans nos pays d'implantation et dans les pays qui approvisionnent nos processus de fabrication.

L'identification des risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement reste essentielle. Notre travail de dépistage a mis en évidence deux domaines principaux présentant un risque potentiellement élevé :

1. Produits agricoles : nos chaînes d'approvisionnement en produits agricoles, notamment le sucre brut, le sucre raffiné, les betteraves sucrières et le sirop d'érable, représentent notre risque sectoriel inhérent le plus élevé. Nous avons identifié un risque supplémentaire lié au sucre brut et raffiné acheté dans les pays en développement.
2. Bouteilles en verre : notre segment Érable s'approvisionne en quantités limitées de bouteilles en verre provenant de l'étranger. Bien que les volumes soient faibles, nous reconnaissons la nécessité de faire preuve de vigilance dans ce domaine et travaillons avec nos fournisseurs pour veiller au respect de notre Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique et durable.

À mesure que nous approfondissons notre compréhension de notre exposition potentielle aux risques, nous identifions et évaluons des outils et des méthodologies permettant d'évaluer et de surveiller les risques liés à de multiples enjeux de développement durable, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il s'agit notamment de la certification par des organismes tiers, des mécanismes de traçabilité et des indicateurs de risque liés au pays d'origine, qui, ensemble, contribuent à un cadre de gestion des risques plus solide et plus proactif.

À l'avenir, Rogers Sugar cherche à accroître encore la part de sucre de canne certifié Bonsucro dans sa chaîne d'approvisionnement et à maintenir la certification SAI FSA à 100 % pour ses activités liées au sucre de betterave. Nous renforcerons notre engagement auprès des fournisseurs, en particulier dans les régions à haut risque, et mettrons en œuvre des mesures correctives ciblées lorsque cela s'avérera nécessaire. Le maintien d'une traçabilité rigoureuse reste une priorité, notamment dans les secteurs et les régions identifiés comme présentant un risque élevé.

Grâce à un suivi continu, à la mise en œuvre de plans d'actions correctives et à une communication transparente, nous construisons une chaîne d'approvisionnement éthique, durable et résiliente, qui répond aux attentes des parties prenantes d'aujourd'hui tout en contribuant à préserver les ressources et les communautés de demain.